

Le 13 DECEMBRE 2017.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre, à 18 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : dix**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 07/12/2017**

**Présents :** M. Mmes MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, BORDET Florent, PESTANA Laurence, KLUPINSKI Charles, MACHEBEUF Sylviane, DELHOOFS Marie-Hélène, LE PROVOST Xavier.

**Absents :** Mme MIOCHE Chantal et M. PEREIRA José.

**Procuration :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mme DELHOOFS Marie-Hélène.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de modifier l'ordre du jour :

- DM renégociation du prêt reportée
- Ajouter changement poste secrétariat de Mairie CHARDONNET Nathalie (baisse du nombre d' heures hebdomadaires)
- Ajouter Renouvellement du CDD TIXIER Patricia

Le Conseil Municipal accepte de modifier l'ordre du jour comme exposé ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 12 décembre 2017, à 18h30, a pris les décisions suivantes (à l'unanimité sauf indication contraire) :**

### **1. Modification statutaire Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge**

Suite à l'application de la loi Notre instituant 9 compétences obligatoires pour percevoir la DGF bonifiée (+ 276 000 €), les statuts doivent être modifiés. Il convient de clarifier la lecture des statuts : mettre à jour les groupes de compétences, revoir les libellés des compétences facultatives et prévoir l'habilitation statutaire pour réaliser des prestations de services. Deux compétences sont ajoutées au projet de modification : création et gestion des maisons de services et gestion eau. Monsieur le Maire fait part du courrier de Mme PIRES BEAUNE, députée, indiquant que l'Assemblée Nationale a voté 8 compétences seulement et du courrier du Maire de St Hilaire la Croix relatif à la compétence eau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote CONTRE ce projet de modification statutaire.

### **2. Modification statutaire du SMADC**

Monsieur le Maire donne les explications du SMADC inscrits sur délibération pour modifier les statuts. L'objectif est d'adapter les statuts datant de 2002 aux évolutions réglementaires et territoriales récentes et en particulier la fusion des Communautés de Communes et la modification des cantons.

Le conseil municipal désapprouve ce projet de modification statutaire par 5 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

### **3. Démission Madame MIOCHE Chantal, 3<sup>ième</sup> adjoint,**

Madame MIOCHE a donné sa démission du poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire par courrier adressé au Sous-Préfet de RIOM le 18 octobre 2017, acceptée par Sous Préfecture le 23 octobre 2017.

Monsieur le Maire précise qu'elle souhaite cependant rester conseillère municipale.

Il est décidé que le poste de 3<sup>ième</sup> adjoint ne sera pas remplacé.

### **4. Poste adjoint administratif au 01/01/2018**

Monsieur le Maire informe que Nathalie CHARDONNET a demandé à ce que son temps de travail soit ramené de 20h00 à 16h00 hebdomadaires. Pour cela, il faut supprimer son poste et en créer un nouveau. Il est précisé que des heures complémentaires pourront être effectuées si nécessaire.

Renouvellement de son CDD du 01/01/2018 au 31/12/2018, avec horaire hebdomadaire de 16 heures.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

### **5. Vente terrains communaux**

La municipalité a décidé de vendre des terrains qui appartiennent à la Commune :

- Parcelle AD N°164, de 307 m2 à Monsieur DE OLIVEIRA pour un montant de 800 €
- Parcelle B N°359, de 220 m2 à Madame ELDER pour un montant de 550 €.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

### **6. Mise en place du RIFSEEP**

Le nouveau régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les agents titulaires ou contractuels de la Commune. Les montants minimum et maximum sont fixés dans un tableau annexé à la présente délibération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Renouvellement du CDD de Madame TIXIER Patricia**

Il est proposé à l'assemblée de renouveler le CDD de Mme TIXIER Patricia à compter du 01/01/2018 et jusqu'au 06/07/2018 (vacances scolaires) à raison de 10h00 par semaine pour assurer la garderie, le ménage et éventuellement les remplacements TAPS. Accord du Conseil municipal à l'unanimité

### **Rythmes scolaires rentrée 2018/2019**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des propos tenus lors de la réunion du Conseil d'école qui s'est tenue le 6 novembre 2017 au sujet des rythmes scolaires à la prochaine rentrée des classes. Une réflexion est engagée mais rien n'est à ce jour décidé.

### **Renégociation prêt crédit agricole pour salle socio-culturelle**

Le crédit agricole a proposé une nouvelle offre concernant la renégociation du prêt d'un montant de 450 000 € contracté pour la construction de la salle socio-culturelle. La décision sera prise en janvier 2018.

### **Travaux de voirie communale 2018**

Estimation de travaux à Bouchetel pour 6 617.00 € HT. Accord pour déposer un dossier FIC mais pas d'engagement financier de la Commune si pas de crédits supplémentaires votés en 2018 pour le Programme de Voirie Communautaire par la Communauté de Communes de Combrailles Sioule et Morge.

### **Renégociation des contrats téléphone et internet**

Dans un souci d'économie, de gestion et de qualité de services, nous avons démarché pour trouver un opérateur capable d'apporter une solution au système de téléphonie de la mairie. Nous avons reçu la société PARITEL (téléphonie professionnelle) basée à Clermont Ferrand. Elle propose d'installer :

- Une seule box pour la mairie et l'école
- Un standard téléphone à la mairie avec 2 lignes d'arrivée et des messages d'accueil
- Réfection de l'installation et mise à disposition du matériel
- Contrat téléphonie illimité et forfait vers mobiles

Le contrat s'élèverait à 217 € TTC par mois. Travaux en janvier 2018.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

### **Restauration collective**

Le maire informe l'assemblée que la communauté de communes envisage de prendre la compétence « restauration collective ». Une étude a été engagée sous la forme d'un questionnaire aux collectivités pour faire le point sur l'existant. En attente de la suite donnée à ce projet après rendu de l'Etude.

### **Autres questions diverses**

Voir pour changer le contrat électricité de la savonnerie : passer d'un contrat EJP en contrat heures creuses/heures pleines éventuellement

Demande pour achat d'une parcelle appartenant au domaine public de la Commune, au Marcha.  
En attente du courrier de l'intéressé.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 30**

**Le Maire,**

**Yannick MASSON**

